

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019



***BULLETIN D'INFORMATION
DE LA MADELEINE BOUVET***

juin 2019

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

MOT DU MAIRE



Bonjour à tous

A la veille de cette été 2019, la commune est resplendissante avec une végétation verdoyante. Nous pouvons aussi féliciter nos administrés qui ont Collaboré à cet embellissement de notre commune par les plantations qu'ils ont effectuées.

En début d'année notre secrétaire de mairie Nelly a réalisé le recensement de notre population. Nous vous remercions de l'accueil que vous lui avez réservé. Cependant, certains habitants n'ont pas voulu remplir le questionnaire qui leur

été fourni, donc ils n'ont pas été recensés.

Le nombre d'habitants permet de définir les moyens de fonctionnement des communes, également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre d'écoles, de pharmacies etc...

De ces chiffres découle aussi la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante et nous avons besoin de cette participation pour pouvoir gérer notre commune. Merci d'y réfléchir.

Le chantier de la toiture de la mairie qui avait été commencé en décembre 2018 a été clôturé en début d'année.

L'emplacement des conteneurs à ordures ménagères est en cours. Nous attendons la livraison des bacs semi-enterrés prévu pour la mi septembre 2019 pour terminer ce chantier.

Nous avons aussi ajouté un bac supplémentaire pour « les papiers, cartons et bouteilles plastiques ». Nous pouvons nous féliciter du succès de cette initiative qui nous a permis d'améliorer le tri sélectif. Cette action va dans le bon sens pour l'écologie.

L'aménagement des allées du cimetière est pratiquement terminé, ce chantier s'est déroulé rapidement. Il nous reste la réalisation d'un mur et d'une clôture pour la place PMR. Ce chantier sera terminé pour la fin septembre 2019.

A la rentrée de septembre, nous allons procéder à la démolition de la ruine au bord de l'étang, ainsi qu'au nettoyage du terrain, ceci afin de sécuriser ce lieu de promenade.

Le nouvel aménagement ne sera pas réalisé de suite car nous n'avons pas reçu les subventions pour ce chantier.

Nous réfléchissons également à une solution pérenne et de moindre coût pour le renforcement des digues de l'étang qui se détériorent très rapidement.

Notre CDC vient de terminer le chantier de « la maison de la petite enfance » située à Sablons sur Huisne. Les familles intéressées peuvent contacter directement la CDC Cœur du Perche pour plus de renseignements.

Ce printemps, les festivités ont commencé par le vide-grenier toujours aussi célébré. Encore beaucoup d'exposants cette année avec un dimanche très chaud, le premier de l'année. Pour la sécurité de tous, comme l'an passé, l'interdiction aux véhicules de circuler devant les exposants par la réalisation d'une déviation. Nous continuerons cette disposition les prochaines années.

Pour la journée artistique, nous avons eu aussi un temps magnifique ce dimanche 23 juin.

Beaucoup d'artistes ont répondu présent pour réaliser leur chef d'œuvre.

J'ai tenu à féliciter CATHY, notre responsable de la bibliothèque, et son équipe pour l'organisation de cette journée.

Le prochain rendez-vous sera notre soirée grillades le samedi 6 juillet sur la place de l'étang. Nous vous attendons nombreux.

En attendant, je vous souhaite de passer de bonnes vacances et un excellent été.

Christophe GUIARD

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions (Détail affiché en Mairie)

CM du 08 février 2019:

- Etude du PLUI

Monsieur le Maire présente le projet du règlement du PLUI, le conseil municipal le consulte et débat sur certains points afin que Monsieur le Maire puisse apporter ces précisions lors de la prochaine réunion à la CDC.

- Travaux du cimetière

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres rédigé par le cabinet BAIE suite au lancement de l'appel d'offres pour les travaux du cimetière.

Suivant le rapport d'analyses des offres, les entreprises suivantes ont obtenu la notation définitive comme suit :

COLAS Centre Ouest : 85.42

PIGEON TP : 92.50

TOFFOLUTI : 89.30

DASSE : 93.00

MARCHAND : 66.21

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise DASSE pour le montant de 66 757.13 € TTC et prévoit d'inscrire cette dépense au budget 2019 à l'opération 24.

- Budget assainissement : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu de la part de Monsieur BRILHAULT, un état des présentations et admissions en non-valeur concernant Mme DIEU Dominique pour un montant de 29.04 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prendre en charge cette somme. Les crédits sont prévus à l'article 6542 au budget de l'assainissement..

- Orientation budgétaire : investissements

Monsieur le Maire présente les prévisions des dépenses d'investissement pour l'année 2019 :

- L'aménagement du cimetière;
- Les travaux de la toiture de la mairie sont en cours;
- L'aménagement de l'étang;
- Salle polyvalente : Aménagement des sanitaires;
- Poteaux incendie (demande de subvention pour les 2 poteaux prévus en 2017);
- Plaques de numéros pour les maisons dans les hameaux;
- L'aménagement du bourg : Aménagement de la place des conteneurs poubelles en cours;
- Réflexion pour la toiture du commerce;
- Enfouissement des réseaux au lieudit « Les déserts »;
- Atelier communal : création d'une piste de lavage.

- Poteaux incendie

L'entreprise DASSE a fourni un devis dont le montant s'élève à 6 010.80 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise DASSE et prévoit d'inscrire cette dépense au budget 2019, opération 44.

BULLETIN D'INFORMATION

DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

- Subvention DETR pour poteaux incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention DETR à hauteur de 30% pourrait être demandée pour les 2 poteaux incendie prévus depuis plusieurs années.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

- Aménagement du cimetière : annulation et remplacement de la partie « terrassement » de la délibération du 05 octobre 2018. pour aménagement aire à poubelles

- Terrassement:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au niveau de l'emplacement prévu pour les conteneurs il y a un problème d'évacuation d'eau. Il convient donc de prévoir des travaux supplémentaires pour créer un réseau pluvial sur la place de l'étang afin d'évacuer l'eau.

L'entreprise MARCHAND a présenté un devis avec la totalité des travaux dont le montant s'élève à 12 305.35 € TTC.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MARCHAND, d'annuler la partie « terrassement » de la délibération du 05 octobre 2018.

Cette dépense est prévue à l'opération 46 du budget.

- Subvention DETR pour l'aménagement de l'aire des poubelles:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention DETR à hauteur de 50% pourrait être demandée pour l'aménagement de l'aire des poubelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

- Tarif des cartes de pêche:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de revoir le tarif des cartes « à l'année ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de vente des cartes de pêche à l'étang communal, à compter de ce jour comme suit :

- carte à la journée : 7.00 €
- Carte à l'année : 55.00 €.

CM DU 08 MARS 2019:

- Renouvellement des services du SATTEMA

Par délibération en date du 22 mars 2013, la commune a sollicité une assistance technique avec le SATTEMA (Service d'Appui Technique aux Traitements des Eaux et aux Milieux Aquatiques) du Conseil Départemental en signant une convention. Cette convention qui définit les prestations assurées expire au 31 mars prochain. Le Conseil Départemental propose un avenant de prolongation afin de renouveler ce partenariat.

Le tarif applicable pour 2019 est de 0.842 €/habitant DGF pour l'assainissement collectif, soit un montant de 413.42 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de renouveler les services du SATTEMA pour l'appui technique de son système d'assainissement,
- d'acquitter le montant de la rémunération annuelle à verser au Conseil Départemental pour pouvoir bénéficier des services du SATTEMA,
- d'autoriser M. le Maire à signer les pièces administratives et financières ainsi que l'avenant de la convention avec le Conseil Départemental définissant les prestations assurées par le SATTEMA.

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

- Travaux Cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion de conseil du 08 février dernier concernant la délibération prise pour l'entreprise DASSE le montant TTC du devis est erroné. En effet, le cabinet BAIE a mis la TVA à 19,60 % au lieu de 20 %.

Après avoir procédé à la correction, BAIE a fourni un nouveau rapport d'analyse dont le montant TTC est de 66 980.40 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la précédente délibération de la remplacer par cette nouvelle décision.

- Groupement de commandes d'électricité avec le Te61

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Te61 organise depuis 2015 un groupement de commandes d'achat d'électricité pour proposer un service permettant aux acheteurs publics de répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats de fourniture d'énergies.

85 collectivités du département de l'Orne, ont fait confiance au Te61 et ont participé au groupement de commandes d'électricité qui a permis l'achat de plus de 27 GWh/an d'électricité pour 1040 sites.

Le contrat de fourniture souscrit arrive à son terme au 31 décembre 2019. Il est donc nécessaire de passer un nouveau marché rapidement pour une nouvelle période débutant au 1^{er} janvier 2020.

Le Te61 profite de ce renouvellement pour proposer d'adhérer au groupement de commandes d'énergies, et ainsi de pouvoir participer aux marchés de fourniture d'énergies organisé par le Te61.

Ainsi, le Te61 se charge de désigner, à travers un marché public, un fournisseur d'énergie pour les contrats et de nous accompagner lors de l'exécution du marché.

Pour participer à ce nouveau marché d'électricité, il nous appartient de leur indiquer les contrats d'électricité que nous souhaitons intégrer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande d'adhésion.

- Budgets Primitifs 2019 de la commune et de l'assainissement

Le Conseil Municipal a préparé les Budgets Primitifs 2019 de la commune et de l'assainissement.

CM DU 29 MARS 2019

- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

- De la Commune:

Réuni sous la Présidence de Mme ROQUAIN, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par M. GUIARD.

Monsieur le Maire quitte la salle

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Investissement

Ensemble

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		312 757,47		77 855,88		390 613,35
Opération de l'exercice	132 399,73	222 625,91	40 708,12	10 425,74	173 107,85	233 051,65
Cloture de l'exercice		402 983,65		47 573,50		450 557,15

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, avec le résultat de l'exploitation de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes, Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion du receveur M BRILHAULT pour 2018 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Du Service Public d'Assainissement:

Réuni sous la présidence de Mme ROQUAIN, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur GUIARD :

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		41 715,91		70 016,17		111 732,08
Opération de l'exercice	17 653,95	24 306,17	7 382,22	8 946,00	25 036,17	33 252,17
Cloture de l'exercice		48 368,13		71 579,95		119 948,08

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, avec le résultat de l'exploitation de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion du receveur M BRILHAULT pour 2018 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire réintègre la salle

-Vote des taxes:

Monsieur le Maire donne lecture des états de notifications des taux d'impositions des taxes locales pour 2019, il faut noter que les bases augmentent, par conséquent

Le Conseil Municipal décide de voter les taxes comme suit :

- taxe d'habitation : 11.11 %
- taxe foncière sur les propriétés : 6.80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.38 %

Les taxes votées restent au même taux que l'année précédente.

-Vote des budgets primitifs :

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif de la commune pour 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 309 541 Euros en section d'investissement et à la somme de 553 981 Euros en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif du service public d'assainissement pour 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 71 108 Euros en section de fonctionnement et à la somme de 353 468 Euros en section d'investissement.

-Travaux électriques à la bibliothèque:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Cathy DELPRAT souhaite organiser un meilleur agencement à la bibliothèque. Pour cela il faudrait modifier l'installation électrique. Monsieur le Maire

a demandé un devis à l'entreprise TIREAU PITEL dont le devis s'élève à 495.56 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TIREAU PITEL, et prévoit la dépense à l'opération 22.

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

CM du 10 mai 2019

-Nombre de délégués communautaires:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle loi qui vient d'être instaurée prévoit en accord local 34 sièges ou en accord commun 28 sièges alors qu'auparavant le nombre de siège était de 36.

Les membres de la communauté de communes ont délibéré dans le sens qu'ils adoptent l'accord local pour 34 sièges.

Les communes doivent délibérer elles aussi afin de valider la décision de la CDC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'accepter l'accord local pour 34 sièges.

-Démolition de la ruine et aménagement aux alentours:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'état de la ruine près de l'étang devient pré-occupant et dangereux. Une réunion avec le conseil municipal a eu lieu sur place le 30 mars dernier. Il devient urgent de prendre une décision.

Monsieur le Maire propose de procéder

- à la démolition totale du grand bâtiment
- à la démolition de la partie haute du petit bâtiment pour éventuellement le transformer en préau
- d'aménager le puits et les alentours, drainage d'une partie du fossé ainsi que du terrain.

Pour effectuer ces travaux un devis a été demandé à l'entreprise MARCHAND, son montant est de 6 992,40 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'accepter le devis proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

La dépense est prévue à l'opération 41 du budget.

-Emplacement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le parking du Cimetière:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement du cimetière ont commencé.

L'emplacement prévu pour les personnes à mobilité réduite doit être modifié par rapport à ce qui était prévu car la pente est trop importante.

Monsieur le Maire propose un nouvel accès sur la partie gauche en cassant une partie du mur, ce qui permettra de créer une surface plane et de refaire un mur avec une clôture et un portillon afin que le cimetière soit fermé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

- Demande de subvention pour voyage scolaire:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le collègue Jean Monnet de La Loupe nous a signalé que Léa COUDRAY, domiciliée rue de Paris, a participé à un voyage en Espagne du 16 au 22 mars dernier dans le but qu'une subvention soit versée directement à la famille.

Il est prévu au budget une somme supplémentaire des subventions demandées au moment du budget. La somme de 30 € sera versée à la famille.

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

CM du 31 mai 2019

-Suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe de Mme LECOMTE:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame LECOMTE Jocelyne fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juin 2019. Il convient donc de supprimer ce poste.
Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :
La suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2019.
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

-Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial en remplacement de Mme LECOMTE:

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des effectifs existant,
CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin d'entretien de la mairie, de la bibliothèque, que de la salle polyvalente, ainsi que la gestion des locations de la salle polyvalente. L'emploi peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} juin 2019, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

l'entretien de la mairie
l'entretien de la bibliothèque
l'entretien de la salle polyvalente ainsi que de la gestion de celle-ci.

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'adjoint technique territorial, échelon 01, indice brut : 348, indice majoré : 326

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 4.30/35^{ème}.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : exécution.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

BULLETIN D'INFORMATION

DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

- Achat de chaises pour la salle polyvalente:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'état des chaises de la salle polyvalente commence à se dégrader, que des réparations « de fortune » ont déjà été effectuées. Par conséquent il serait judicieux d'envisager l'achat d'une cinquantaine de chaises.

La société MEFRAN a fourni un devis pour 50 chaises de type « Vanoise », de couleur beige, pieds Ø 20 pour le montant 1 138.20 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité le devis présenté par la société MEFRAN. La dépense est prévue à l'opération 45 du budget.

- Convention avec Orne Métropole pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin d'effectuer la mise en conformité de la station d'épuration, Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d'un diagnostic complet du réseau d'assainissement et de la station de La Madeleine-Bouvet, établi par ORNE METROPOLE, assistant maître d'ouvrage.

L'estimation de l'étude est la suivante :

Suivi ORNE METROPOLE : 3 900 € HT

Etude diagnostic : 42 100 € HT

Total : **46 000 € HT**

Le plan de financement de ces travaux est détaillé ci-dessous :

Conseil départemental	20 %
Agence de l'eau Loire-Bretagne	42 %
Commune	38 %
TOTAL	100 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide :

- d'engager le diagnostic des réseaux pour un coût total estimé de 50 520 € TTC,
- de retenir Orne Métropole comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 3 900 € HT,
- d'approuver le plan de financement et de solliciter, les subventions du Conseil départemental et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces investissements sont prévus au budget annexe de l'assainissement.

-Adhésion à la Mutuelle Nationale Territoriale:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les agents communaux, selon leur souhait ont la possibilité d'adhérer à MNT. Cela afin d'amoindrir la perte de salaire dans le cas de congé de maladie ordinaire supérieur à la durée de prise en charge par la sécurité sociale. Plusieurs taux d'indemnisations sont disponibles, chaque agent peut choisir son taux. La collectivité peut prendre en charge une participation si elle désire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge une participation à hauteur de 8.50 € par mois par agent, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

VŒUX DU MAIRE

Les traditionnels vœux du maire du dimanche 13 janvier 2019 ont réunis les habitants avec les élus de la région pour faire le point sur les dernières nouvelles et déguster la galette des rois.



INFORMATIONS

Les 2 Fées no men

Soutenir une Association

Bougeons ensemble avec Tiziana

Tiziana est une fillette de 7 ans atteinte de leucodystrophie métachromatique, une maladie rare se traduisant par une dégénérescence rapide du système nerveux central et périphérique.

Handicapée à 80%, Tiziana doit bénéficier d'un appareillage spécifique lourd et volumineux, qu'il faut changer régulièrement pour l'adapter à sa taille.

Tiziana habite une maison à Bou, dans Le Loiret, qui nécessite de nombreux aménagements pour l'amélioration de son quotidien.

Nous choisissons de représenter cette Association afin de contribuer à une amélioration du quotidien de Tiziana et contribuer à son existence plus sereine.



ont organisé un Loto le 02 mars 2019 en vue de participer au « Raid Amazone » et en soutenant une association

Renseignement: Voir site internet de la Commune



BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

SITE INTERNET

Venez vous informer en visitant notre nouveau site internet :

<https://lamadeleinebouvet.fr>

Vous y retrouver l'ensemble des informations et photos des évènements

NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue

*Les nouveaux habitants sont aimablement priés
de se présenter à la mairie*

Les propriétaires doivent signaler à la mairie tout départ et arrivée de locataire

PÊCHE A L'ETANG

La pêche est ouverte à tous pour la somme de
55 € pour l'année et 7 € à la journée.

**-REGLEMENT- sur le tableau
d'affichage de l'étang**

SAISON 2019

REMPOISSONNEMENT

300 kg de gardons – 150 kg de tanches –
150 kg de carpes

PROCHAIN LÂCHER DE TRUITES

40 kg de truites pour le :
Samedi 13 Juillet
Samedi 10 Août

FERMETURE DE LA PÊCHE

Fermeture particulière à 17h00 la veille

des lâchers de truites.

Fermeture générale le jeudi 31 octobre 2019



BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

NOUVELLES

COMITE DES FÊTES

AG du 20 avril 2018

Le bureau a été élu à l'unanimité. Il est constitué de
Catherine MEUNIER (Présidente d'honneur),
Bruno LECOMTE (Président), Jean Michel COTTIN (Vice-président),
Virginie SALIN (Trésorière), Florentine BOULAY (Secrétaire).

Le bilan 2018 a été présenté, accepté et les projets examinés.

Vide Grenier du dimanche 02 juin 2019

L'emplacement du Vide Grenier a été reconduit lacé sans circulation dans le Bourg.



La journée a été excellente sous un soleil bienvenu avec un grand nombre d'exposants et de visiteurs aux stands .



BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019



"LA BIBLIOTHEQUE COMMUNIQUE " n° 9

Votre bibliothèque se porte bien ...Ce sont 1000 documents (livres, bandes dessinées, DVD,CD ... qui ont été échangés au mois d'avril.

A votre disposition ce sont près de **5 000 documents** que vous pouvez consulter sur place ou emprunter gratuitement pour en profiter dans votre jardin, salon ou chambre. N'hésitez pas à vous inscrire même si vous êtes en résidence secondaire, ainsi que vos petits-enfants qui feront connaissance et se retrouveront à chaque période de vacances pour la grande joie de toutes et tous !

Pour vous accueillir une équipe de bénévoles vous attend les **mercredis de 14H30 à 17H30** et les **samedis matin de 9H30 à 11H30**

Notre petite équipe se renforce avec l'arrivée d'une nouvelle habitante de la Madeleine-Bouvet qui a souhaité s'investir avec les 4 autres bénévoles, il s'agit de **Aurore Garel**.

Vous avez déjà rencontré Aurore, ancienne fleuriste de Bretoncelles ou ceux qui ont participé à la journée artistique de l'année dernière. Vous avez été, comme nous, conquis par son sourire, son dynamisme et son très bon relationnel.

Nous lui souhaitons la bienvenue et vous aussi, vous pouvez venir rejoindre notre équipe en consacrant quelques heures à votre convenance en fonction de vos disponibilités : bonne humeur assurée, belles rencontres et de nombreux échanges intergénérationnels.

☎02.33.25.58.65 - ✉ : bibliotheque.communedelamadeleinebouvet5@orange.fr

Sans oublier notre **grainothèque**. C'est le bon moment pour planter ! Un choix important de graines (légumes, fleurs) est à votre disposition. Venez choisir, échanger et offrir vous-même des graines de votre récolte, tout ceci dans un esprit de partage.

Nous profitons de ce communiqué pour remercier chaleureusement ceux qui nous font dons de documents ainsi que les sympathisants qui donnent un coup de main :

Mmes Baillon, Pizzagalli, Le Lann, Gonzalez, Lecomte, Toitot, Bion, Deblais, Wysembach, Mahaud

Ms Guyon, Pizzagalli

LES EVENEMENTS A NE PAS MANQUER :

LE DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019 : TROC JARDIN

de 9H30 à 12H puis repas partagé, sorti du panier, autour de la **bibliothèque grainothèque**. Nous avons tout prévu, un barnum en cas de pluie.

Cathy, Eliane, Evelyne, Nicole et Aurore

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

ANCIENS COMBATTANTS

La cérémonie du mercredi 08 mai 2019 commémorant l'armistice de fin de la guerre 1939-1945 à eu lieu en présence des élus et habitants des 2 communes de LA MADELEINE BOUVET et du PAS ST LHOMER.

Les discours ont été lu par Mrs les maires Christophe GUIARD, Pascal COUDRAY , _____ et Eva DESSEAUX.



L'assemblée générale s'est tenue au PAS ST LHOMER.

Le banquet traditionnel a eu lieu à la salle des fêtes de LA MADELEINE BOUVET en présence de 70 personnes dont des anciens combattants des communes environnantes .



Il s'est terminé par un magnifique fraisier



BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

Une entreprise agricole dynamique de LA MADELEINE BOUVET “ LA PELLERIE ”

**1980 : Création du GAEC de « La Pellerie » en septembre entre
Jean Michel COTTIN – Marie Claude COTTIN
Pierre TILLARD – Martine TILLARD
Guy COTTIN**

En production laitière principalement plus céréales et viande ;

1984 : Début de la transformation laitière en vente directe.

1985 : démarrage des marchés de LA LOUPE, SENONCHES puis LONGNY AU PERCHE.

1994 : Installation d'un laboratoire de transformation laitière et de son local de vente.

1996 : Installation d'une fabrique d'aliments pour les bovins et volailles du GAEC.

2001 : Entrée de Michel CORDIER comme associé.

2004 : Construction de l'abattoir de volailles.

2006 : Présence au marché des producteurs de MARGON.

2013 : Départ à la retraite de Jean Michel et Marie Claude COTTIN ;

Entrée de Laurent GAREL comme associé.

2017 : Départ à la retraite de Pierre et Martine TILLARD ainsi que Michel CORDIER ;

Arrivé de nouveaux associés Romain TILLARD et Myriam COTTIN.

Aujourd'hui le GAEC est composé de :

Guy COTTIN – Laurent GAREL

Myriam COTTIN – Romain TILLARD

Et 5 salariés.



« La Pellerie » en 1978



« La Pellerie » en 2016

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

L'ETAT CIVIL du 01 décembre 2018 au 31 mai 2019

Ils nous ont quittés:

Le 05 février 2019	Suzanne, Yvonne, Georgette AUVRAY née LESSARD
Le 23 février 2019	Roger, Maurice GÂCHE
Le 29 mai 2019	Gérard, Daniel GREINER

Ils et elle sont arrivés:

Le 24 février 2019	Félicie, Minaé MÉNAGER
Le 28 février 2019	Sofiane, Saïd, Robert PARENT SIGOILLOT
Le 24 mars 2019	Mani, Joël, Mehdi CHATELAIN
Le 15 mai 2019	Sacha, Alexandre, Florian WAGNER

DATES A RETENIR 2019

Samedi 06 juillet 2019 Brochettes, bal gratuit, feux d'artifice

***Samedi 07 septembre 2019: journée jeunes pêcheurs autour de l'étang
à partir de 10H et 14H autour du Lavoir***

***Dimanche 29 septembre 2019: TROC JARDIN à la bibliothèque ouvert à tous de
9H30 à 12H30 puis repas partagé .***

Repas des anciens offert par la municipalité le dimanche 17 novembre 2019

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

ENVIRONNEMENT

DECHETS

TRI SELECTIF (Rappel)

Il est important que chaque foyer fasse l'effort de faire un tri sélectif dans **2 bacs** ou cartons différents (**verre, plastique et papier / carton**)

Déposez vos déchets dans les containers aménagés à cet effet sur la place de l'étang.

" PLUS ON TRIE, MOINS ON ENFOUIT ET ON FAIT DES ECONOMIES "

Il est interdit de déposer les objets encombrants dans les containers à poubelles
Ils sont destinés à la déchetterie

DECHETTERIE

La déchetterie de REMALARD est ouverte tous les jours sauf dimanche et fête de 09H à 19H
Elle accepte tous les types de déchets.
Renseignements. : ☎ 02 33 83 07 43

RESPECT DU VOISINAGE (Rappel)

Un arrêté préfectoral fixe les heures légales des travaux bruyants*.

A savoir :

En semaine

de **08H30 à 12H00** et de **14H00 à 19H30**.

Pour les **professionnels** de
7H00 à 20H00

Samedi

de **09H00 à 12H00** et de
15H00 à 19H00 ;

Dimanche & jours fériés

de **10H00 à 12H00**.

Les travaux bruyants sont relatifs aux engins à moteurs thermiques utilisés pour la tonte, taille, débroussaillage et coupe.
Les perceuses, meuleuses et disqueuses, etc...

Sont aussi concernés les animaux :

La loi s'applique aux chiens qui ne doivent pas perturber le voisinage

Aides à la plantation de haies bocagères

Agriculteurs, particuliers, collectivités sur le territoire des communautés de communes

**Cœur du Perche et
Collines du Perche normand**



Votre Communauté de Communes et le Parc du Perche s'associent pour réaliser une opération groupée de plantation de haies à l'hiver 2019-2020, financée en majeure partie par le Conseil Départemental de l'Orne et des crédits européens (FEADER).

**Contactez le Parc du Perche
avant le 12 juillet 2019**

Angeline Chevalier - 02 33 85 36 20
angeline.chevalier@parc-naturel-perche.fr



BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019



La qualité de l'eau, c'est l'affaire de TOUS !

Notre eau potable provient des rivières ou des nappes phréatiques et c'est notre intérêt à tous de lutter contre leur contamination.

Le traitement chimique des fossés, cours d'eau, canaux et points d'eau, constitue une source directe de pollution qui représente un risque toxicologique majeur à l'égard des milieux aquatiques concernés et d'altération de la qualité de l'eau.

En voulant combattre les « mauvaises herbes », nous risquons d'être à l'origine de pollutions des eaux avec des conséquences sur notre santé et notre environnement, et de rendre nécessaires des traitements coûteux pour pouvoir disposer d'une alimentation en eau potable de qualité.

Une mauvaise utilisation des pesticides présente des risques pour la qualité de l'eau :



1 gramme de substance active phytosanitaire déversé dans l'eau suffit à polluer 10 000 m³. C'est la consommation en eau de 4 personnes pendant 50 ans.

Pour protéger la ressource en eau, la Préfète de l'Orne a complété les conditions réglementaires nationales d'utilisation des produits phytosanitaires.

Ces règles concernant l'application des produits phytosanitaires s'adressent à tous les utilisateurs : particuliers, collectivités, entrepreneurs, agriculteurs... et sans préjudice des réglementations spécifiques liées par exemple à des périmètres de protection de captages.

Apprenons à ne pas désherber ou utilisons des techniques alternatives !

Réglementation :

Loi Labbé du 6 février 2014 (modifiée par la loi du 17 août 2015), interdictions d'application au 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités, établissements publics et organismes d'État, et au 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers ;

Arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants ;

Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2017 dit arrêté «points d'eau» définissant les éléments hydrographiques à prendre en compte pour l'application des zones de non traitement prévues par l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 ;

Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2017 dit arrêté «fossés» étendant les zones de non traitement et interdictions de l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 aux points d'eau ne figurant pas sur la carte IGN.

(Voir l'affiche au dos, relative à l'eau)

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Ne traitons pas à proximité de l'eau !

Pour préserver la qualité de l'eau

L'usage des désherbants, fongicides, insecticides ainsi que des produits de biocontrôle, des produits qualifiés à faible risque des substances de base, comprenant le vinaigre (règlement CE n°1107/2009) et des produits autorisés dans le cadre de l'agriculture biologique est réglementé à proximité des points d'eau.

Par arrêté ministériel du 4 mai 2017 et arrêtés préfectoraux du 7 juillet 2017

TRAITEMENT INTERDIT



**à MOINS de 5m et sur
les mares, sources, cours d'eau, puits**



**à MOINS d'1m et sur les fossés, bassins pluviaux,
zones humides, avaloirs, bouches d'égouts, caniveaux**



PRÉFÈTE
DE L'ORNE

Pour une information sur les zones de non traitement, les cours d'eau et les périmètres de protection : DDT de l'Orne (Police de l'eau) 02 33 32 50 38
AFB 02 33 35 08 99 - ARS 02 33 80 83 00
Pour une information d'accompagnement technique des collectivités ou des particuliers : Fredon Basse-Normandie 02 31 46 96 50
Syndicat départemental de l'eau de l'Orne 02 33 29 99 61

Consultez attentivement l'étiquette.
Les distances peuvent être plus importantes pour certains produits.
Des interdictions plus strictes peuvent s'appliquer sur des zones à enjeux tels que les périmètres de protection des captages...

**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS :
PARTICULIERS, AGRICULTEURS,
COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS**

En cas d'infraction, les peines peuvent aller jusqu'à 150 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

BULLETIN D'INFORMATION

DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

ENTREPRISES, COMMERCE ET ARTISANS DE LA MADELEINE BOUVET



LA FERME DE L'ARITOIRE
Fromages de Chèvre, Terrines,
Savons artisanaux et autres
produits locaux de nos parte-
naires de l'Association des
Producteurs Fermiers du Perche

Lieu-dit : L'Aritoire
 Boutique ouverte du 1er mars au 15 déc.
 - En semaine 18H30 - 20H
 - Le samedi 15H—20H
 -Le dimanche 10H30 - 12H30
 ☎ 02 33 73 93 34
 Site Internet : www.fermedelaritoire.fr

GAEC de LA PELLERIE
Vente de produits fermiers à domicile

Jeudi 9H—12H
 samedi 10H -12H et 17H - 19H
 et sur les marchés de LA LOUPE, SENONCHES,
 LONGNY AU PERCHE & marché fermier de
 MARGON le vendredi après-midi
 Lieu-dit : La Pellerie ☎ 02 33 83 05 71

BÉJON Cyril
Peintre en Bâtiments
Peinture, Revêtement de Sol, et autres pe-
tits travaux intérieur / extérieur

Lieu-dit : La Gatellière
 ☎ 02 33 83 79 18 / ① 06 72 16 34 25

GUYON Alain
Tous travaux d'entretien (CESU)

16, résidence de l'Etang
 ☎ 02 33 73 47 81

BOULAY Olivier
Entreprise générale de Bâtiments

Lieu-dit : Mesnault
 ① 06 20 74 46 09

CASA DI PINOCCHIO
Restaurant – Bar – Épicerie – Journaux
Gaz – Dépôt de pain – Pizzeria

Restaurant à la carte le soir du jeudi au samedi
 Formule buffet le midi -Fermé le dimanche
 4 rue de Paris
 ☎02 33 85 55 50

A. J. T. Nettoyage de vitres

Entreprises, Particuliers, Commerces,
 Vérandas, Piscines ...
 11 rue de la Chevalerie
 ① 06 95 40 06 77

SECRETAIR Annabelle

Retouches et coutures Fée Des Retouches
 25 place Général de Gaulle—61110 REMALARD

☎ 02 33 83 66 62
 Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi
 9H-12H30 et 14H-18H Samedi 9H-12H

**ASSISTANCE ADMINISTRATIVE &
 ECRITURE**

Aides et suivi aux formalités diverses
(Administration, professionnelle etc.)
Courrier (CV - lettre de motivation...)
 Marina KOLLA - Lieu-dit : La Beaudorière
 ① 06 74 64 36 80

SAGOT Raymonde

Assistante maternelle
 Le Bourg -2 rue de Paris
 ☎ 02 33 73 97 10

LECOMTE Valérie

Lieu-dit La Godardière
Coiffeuse à domicile, Hommes, Femmes et
Enfants
 ☎ 02 37 29 00 84 / ① 06 76 42 42 63

Astus & co

Vente d'aliments & accessoires
Chiens et chats - Toilettage

Lieu-dit : La basse Perchetière
 ① 06 70 63 72 25 / astus.co@gmail.com

MINOTERIES GUIARD

Fabrications de farines boulangères
 “ La Fleurysette ” et “ La Baguette du Perche ”
 Lieu-dit : La Bonne Chère
 ☎ 02 33 73 90 22

Riva Hugo
Elagage – scie – fléau - broyage

① 06 89 78 91 33
 e-mail : hrelagage@gmail.com

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

ADRESSES UTILES

Mairie

**Ouverture : mardi 14H - 16H30
vendredi 10H - 12H et 14 H - 16H**

☎ 02 33 73 94 14 fax 02 33 73 13 08

✉ mairie.la.madeleine.bouvet@wanadoo.fr

Gendarmerie ☎ 17

Permanences à RÉMALARD :

le lundi 8H -12H—mercredi et vendredi 14H—19H
à LONGNY AU PERCHE : tous les jours 8H à 12H
et 14 H à 19 H

Pompiers ☎18

et à partir d'un portable ☎ 112

SAMU ☎ 15

Médecins

BRETONCELLES

Dr RICO ☎ 02 37 37 20 08:

RÉMALARD :

Dr VIARD ☎ 02 33 25 48 69

CONDÉ SUR HUISNE :

Dr FAURE ☎ 02 33 25 48 69

BELLOU SUR HUISNE

Dr GERMAIN ☎ 02 33 83 89 89

Cabinet d'Infirmières – RÉMALARD :

☎ 02 33 83 62 62

SSIAD (soins à domicile) ☎ 02 37 37 48 67

ADMR ☎ 02 33 83 72 10

UNA ☎ 02 33 85 30 50

Cabinet dentaire – RÉMALARD :

☎ 02 33 31 97 09

Cabinet vétérinaire – RÉMALARD :

☎ 02 33 83 65 65

Masseur-Kinésithérapeute—BRETONCELLES

Léa DEBRAY ☎ 06 81 34 45 37

Horaires: lundi, mercredi, jeudi: 09H –12H30

Mardi, vendredi: 14H –18H

Osthéopathe—BRETONCELLES

Marine GERMOND ☎ 07 84 97 02 55

Horaires: Lundi à vendredi : 09H—20H

Samedi 09H—12H

Ambulances – VSL – Taxis

BRETONCELLES :

CAILLON ☎ 02 33 83 74 42 ☎ 06 74 92 37 14

RÉMALARD :

MALNUIT ☎ 02 33 83 56 56

Pharmacies

BRETONCELLES :

HEDOUIN ☎ 02 37 37 20 38

RÉMALARD :

HAREAU ☎ 02 33 73 72 31

CONDE SUR HUISNE

TUFFAIN ☎ 02 33 73 31 32

L'agence postale communale de BRETONCELLES

Est située à la mairie

Elle est ouverte du lundi au samedi

09H - 12H30

☎ 02 37 52 31 71

Halte-Garderie

“ Les petits bolides ”

Est désormais basée à :

Condé les lundis, à mardis, mercredis et jeudis

à **Rémalard** les vendredis

de 8H30 à 17H00

Véronique HOCHEDÉ

☎ 06 74 29 22 32

SNCF TER Centre

☎ 0 800 83 59 23 (N° Vert)

Internet : www.ter-sncf.com/centre

EDF ☎ 0810 333 061

EAU “ LE PAS ST L'HOMER ”

Olivier BOULAY ☎ 06 20 74 46 09

Déchetterie à RÉMALARD

Du 01/04 au 30/09: 09H-12H30 / 13H30-19H

Du 01/10 au 31/03: 09H-12H / 13H30-18H

sauf dimanche et jours fériés

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

ASSOCIATIONS, LOISIRS ET RÉGIE

Comité des Fêtes

Président : M. Bruno LECOMTE ☎ 06 07 91 89 17
Objet : Animations
Vide Greniers : 1er dimanche de juin ;
Soirée grillade, bal & feu d'artifice : 1er samedi de juillet.
Arbre de Noël enfants ainsi qu'autres événements.

Anciens Combattants

LA MADELEINE BOUVET – LE PAS ST L'HOMER

Président : M. Jean BIGEAULT ☎ 02 33 73 93 60
Objet : Soutien et manifestations du souvenir
Mars: repas dansant
19 mars : Cérémonie fin de la guerre d'Algérie
8 mai : Cérémonie fin de la guerre 1939/1945 , banquet
11 novembre : Cérémonie fin de la guerre 1914/1918 – Assemblée Générale

Régie Municipale de la Pêche dans l'étang communal

(Voir panneau au bord de l'étang)

Responsables :

M. Olivier BOULAY ☎ 06 20 74 46 09

M. Daniel GRASTEAU ☎ 06 87 81 64 26

Régisseur : Mme Nelly POIRIER

Garde pêche : Yves RENARD

Objet : Gestion et développement pêche en étang communal

Rempoissonnement au cours de la saison

Ouverture selon tableau de mars à octobre
et fermeture particulière la veille du lâcher de poissons à 17 H

Cartes vendues par le restaurant

“ Casa di Pinocchio ” de La Madeleine Bouvet et le garde : Yves RENARD

Pêche dans la Corbionne

LA MADELEINE BOUVET – MOUTIERS AU PERCHE

Président : M. Yves TOUBLET ☎ 02 33 83 05 45
Secrétaire : M. Philippe LEFEVRE ☎ 02 33 83 50 71
Cartes de pêche en vente :
au Restaurant “Casa di Pinocchio ” de La Madeleine Bouvet et à la boucherie de Moutiers au Perche.

Bibliothèque Municipale

Prêt de livres +DVD +CD
Gratuite et ouverte à tous
Les mercredis de 14H30 à 17H30
et samedis de 9H30 à 11H30
Contact : Cathy DELPRAT
☎ 02 33 25 58 65

 [Bibliothequecommunedelamadeleinebouvet5@orange.fr](mailto:bibliothequecommunedelamadeleinebouvet5@orange.fr)

Les dons de livres sont toujours les bienvenus.

Cultures et Loisirs

L'association à été dissoute là
L'Assemblée GénéraleExtraordinaire du
04 février 2019

École Buissonnière

Animations et Loisirs enfants :
Dates selon tableau affiché à la bibliothèque
les mercredis de 15 H à 17 H
et / ou samedi de 10 H à 12 H

Animatrice : Mme Véronique GAREL
Présidente : Mme Martine TILLARD
☎ 02 33 73 91 50

Tennis de Table

Si vous voulez rejoindre le club et ses champions au gymnase de BRETONCELLES.

Contact : M. Daniel SECRETAIN
☎ 06 89 82 90 69.

Le Comité des fêtes a besoin de bénévoles.

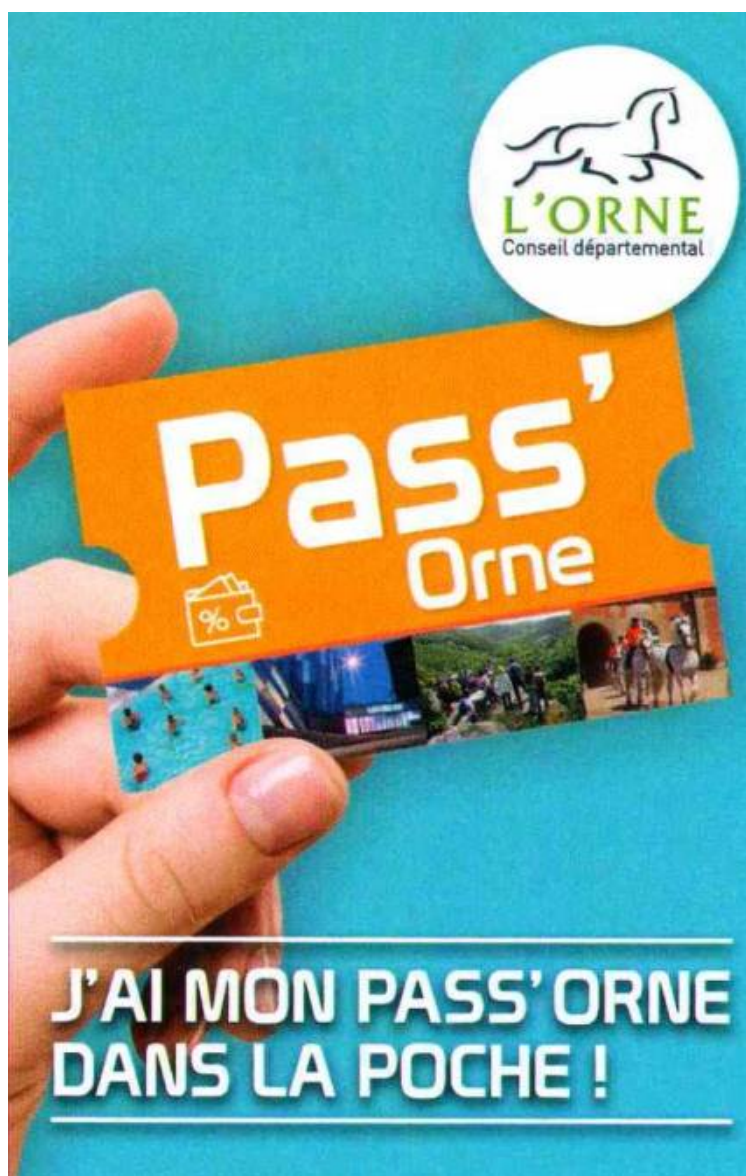
Merci de contacter

Bruno LECOMTE ☎ 06 07 91 89 17

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019

DERNIERES NOUVELLES



Pass' Orne

**J'AI MON PASS' ORNE
DANS LA POCHE !**



L'ORNE
Conseil départemental

PLEIN D'OFFRES GRATUITES
CONCERTS, SPECTACLES, CINÉMA, PISCINE,
MUSÉES... SUR L'ORNE DANS MA POCHE
TÉLÉCHARGEZ L'APPLI MULTISERVICE DE L'ORNE

QR code

App Store

Google Play

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019



RESO'AP

Accompagnement, présence et solidarité

Accompagnement personnalisé par des bénévoles proches de chez vous

Hors domicile

Loisirs



Aide aux
achats

Rendez-vous
médicaux
(Hors prise en charge
assurance maladie)



Rendez-vous
chez le coiffeur...



À domicile

Jeux



Partage et
convivialité



Balades



Discussions



BULLETIN D'INFORMATION DE LA MADELEINE BOUVET

juin 2019



Adhésion annuelle : **5€** - Tarif (inscription obligatoire) : 0,55 €/km quel que soit le temps d'attente (0,32 €/km revenant au bénévole).

Les bénévoles et bénéficiaires sont couverts par l'assurance de l'association.

Vous souhaitez devenir bénévole ? Vous souhaitez devenir bénéficiaire ?
Réseau social d'aides à la personne • 30 rue Paul Ligneul, 72000 Le Mans
Du lundi au vendredi • 9h/12h -14h/17h • contact@resoap.fr • [f asso.resoap](https://www.facebook.com/asso.resoap)

02 43 39 44 49 • www.resoap.fr